



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021
Délibération n° DEL-2021-0158

OBJET : Sollicitation de subventions pour la réhabilitation du gymnase du collège de Saint-Ismier

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 66
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 8
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

07.06.21

et affichage le

07.06.21

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le 31 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 mai 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Marylin ARNDT

Pouvoir : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Youcef TABET à Nelly GADEL

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion du gymnase de Saint Ismier,

D'importants travaux ont lieu sur le gymnase du collège de Saint Ismier dont une nouvelle phase se déroulera en 2021-2022 :

- En 2021 : Remplacement des aérothermes vétustes et bruyants par des panneaux rayonnants, renforcement de la structure métallique, isolation thermique d'un pignon.
- En 2022 : Poursuite de l'isolation thermique des pignons et façades, isolation des locaux de rangement, isolation thermique et réfection de la toiture, reprise du carrelage des zones de rangement de la grande salle.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Gymnase du collège de Saint Ismier	DEPENSES HT		Recettes HT	
Le Grésivaudan	434 000,00 €	Agence Nationale du Sport	217 000 €	50 %
		Département de l'Isère	130 200 €	30 %
		Le Grésivaudan	86 800 €	20%
		Total	434 000,00 €	100%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Grenoble
038-200018166-20210531-DEL-2021-0158-DE
Date de publication

Monsieur le Président propose conformément au BP 2021 :

- De valider le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 217 000 € auprès de l'agence nationale du sport ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 130 200 € auprès du département de l'Isère ;
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31 mai 2021

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

tribunal administratif de Grenoble
038-200018166-20210531-DEL-2021-0158-DE
Date de dépôt: 07/06/2021